

Le gouvernement wallon retient ⇒ son souffle

Les règles anti-cumul vont métamorphoser le Parlement wallon et pourraient même faire perdre au gouvernement MR-cdH sa majorité en Wallonie.

**MATHIEU COLLEYN ET
FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

A l'inverse de Bruxelles où l'absence de décret sur le décumul des mandats ne devrait pas provoquer de chamboulement, en Wallonie, les nouvelles règles qui limiteront les cumuls vont métamorphoser le Parlement au lendemain du scrutin.

Le scénario le plus extrême prédit même au gouvernement régional la perte de sa majorité dans l'hémicycle au moment de l'installation des nouveaux conseils communaux le 3 décembre. Une perspective qui fait craindre un certain chaos jusqu'aux prochaines élections régionales de mai 2019.

D'ici là, il faudra évidemment former les majorités dans les conseils communaux, soit par des coalitions entre partis ou dans certains cas, en s'appuyant sur une liste si celle-ci obtient la majorité absolue. En Wallonie, le bourgmestre est celui qui obtient le plus de voix de préférence sur la liste la plus importante de la majorité. Il reste par contre nommé par le gouvernement régional à Bruxelles et en Flandre.

25 élus sur le départ?

Ce n'est qu'une fois cette étape «locale» franchie qu'on y verra plus clair au niveau de l'impact du décret anti-cumul à l'échelon régional wallon.

Si jusqu'ici, un bourgmestre, un échevin ou un président de CPAS qui siège au Parlement sans être dans les conditions de cumul pouvait se déclarer «empêché» au niveau local, demain, il devra choisir entre son nouveau mandat communal ou ses fonctions de député wallon. Seuls 25% des députés wallons, désignés en fonction de leur taux de pénétration aux dernières élections régionales, se-

ront néanmoins autorisés à cumuler leur mandat exécutif local avec celui de député.

Sur papier, voici ce qui pourrait survenir. Au MR, Laetitia Brogniez (Philippeville), Philippe Knaepen (Pont-à-Celles) et Olivier Destrebecq (La Louvière), entre autres, pourraient quitter Namur afin de privilégier leur commune s'ils y sont élus. Un choix que poseraient également, au cdH, Mathilde Vandorpe (Mouscron), Isabelle Stommen (Welkenraedt) et même le président de l'assemblée, André Antoine (Perwez).

Du côté d'Ecolo, Hélène Ryckmans, candidate à Chastre et Mathieu Daele à Theux pourraient également quitter les bancs du Parlement tandis que le PS pourrait perdre Déborah Gérardon (Seraing), Véronique Bonni (Dison), Dimitri Legasse (Rebecq) ou Bruno Lefebvre (Ath). Au total, jusqu'à 25 députés wallons sur 75, soit un tiers de l'assemblée, sont susceptibles de rendre leur tablier à l'issue du scrutin de ce dimanche.

Mais au-delà de cet exode, c'est surtout l'inconnue autour des suppléants du côté des libéraux ou des humanistes qui pourrait mettre à mal la majorité MR-cdH qui ne tient déjà qu'à un fil avec 38 sièges sur 75 au Parlement. *«Il faut que les suppléants acceptent de suppléer. Or certains sont candidats aux communales et pourraient devenir bourgmestre et donc siéger. D'autres ne vont peut-être pas vouloir aller au Parlement uniquement pour 5 mois... Nous ne sommes pas à l'abri d'une surprise»*, résume un cadreur de la majorité à Namur.

«Il faut que les suppléants acceptent de suppléer. Or certains pourraient devenir bourgmestre.»